



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20250512-BUR-AG-25-072B-DE
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 12 Mai 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Financement de projets sportifs et animations du territoire. (1^{ère} session PSAT pour l'année 2025).

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mai à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Emmanuelle de GENTILI, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI

POUVOIRS : -

ABSENTS : Jean-Louis MILANI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Financement de projets sportifs et animations du territoire. (1^{ère} session PSAT pour l'année 2025).

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment :

- En matière de subventions : les subventions attribuées aux associations sportives dans le respect du règlement d'attribution approuvé par le Conseil ;

Considérant les dossiers d'appels à projets sportifs du territoire présentés par les associations sportives domiciliées sur le territoire de communautaire sollicitant une aide pour l'organisation d'événements ou projets d'animation, énoncés dans le tableau ci-joint en annexe ;

Considérant que ces actions s'inscrivent parfaitement dans le cadre du projet d'animation sportive du territoire communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (À l'unanimité)

Aux associations désignées dans le tableau ci-dessous, les aides financières correspondantes pour un montant total de 15 500€ au titre de la première session des projets sportifs pour l'année 2025, selon la répartition ci-après :

Associations	Manifestations	Proposition de financement
Team Tony Sport	La nuit du kick IV -	2 000 €
La Boule du Prado	A Bucciata Bastiaccia	5 000 €
Compagnie d'Arc	Challenge Maria de Peretti	1 000 €
Running Club Furiani Agliani	Trail de Furiani	2 000 €
E Marinelle	Stage de préparation au Championnat de France, E Marinelle	500 €
Asa Bastiaise	Ronde de la Giraglia	5 000€
	Total	15 500 €

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Bureau du 12 mai 2025

OBJET : Financement des projets sportifs et animations du territoire. (1^{ère} session PSAT pour l'année 2025).

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Principal 2025 de la Communauté d'Agglomération de Bastia-Compte 6574 - fonction 40 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis Pozzo di Borgo
LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens" accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr